

PROTECTION SOCIALE



DANS CE NUMÉRO

EDITO

**RECORD POUR LES
DIVIDENDES EN 2023**

QUESTIONS RETRAITE

FLASH INFO

EDITO

par Gérard Bourlet



Les nombreuses questions qui se posent quand on souhaite prendre sa retraite m'ont incité à ouvrir une nouvelle rubrique que j'ai appelé « question retraite ». J'espère qu'elle vous sera utile.

Nouveau record pour les dividendes et rachats d'actions des sociétés du CAC 40 en 2023

Comme les années précédentes, les dividendes et rachats d'action des entreprises du CAC 40 ont encore atteint un niveau record en 2023 : selon les données publiées par [la lettre de Vernimmen](#), un peu plus de 97 milliards d'euros ont ainsi été redistribués aux actionnaires. Depuis 2019, si on met de côté l'année 2020 marquée par la crise Covid (et ainsi la limitation des dividendes dans les banques par exemple), les dividendes et rachats d'actions des entreprises du CAC 40 ont augmenté de 37 Mds €, soit une hausse de +61% !

QUESTIONS RETRAITE

Être aidant : prendre du recul au quotidien

S'occuper d'un proche au quotidien peut avoir des répercussions sur l'équilibre de la vie professionnelle et personnelle. Les retraités sont également concernés et assurent souvent ce rôle. Cette relation d'aide, parfois perçue comme un devoir, peut, dans certains cas, conduire à négliger son bien-être et sa santé (mentale comme physique). Des solutions existent pour être accompagné dans ce rôle et prendre soin de soi.

L'association [Avec nos proches](#) propose une ligne nationale d'écoute et d'information anonyme à destination des proches aidants. La ligne du 01 84 72 94 72 est ouverte tous les jours de l'année de 8 h à 22 h (coût d'un appel local).

Le congé parental : comment certifier cette période :

Pour bénéficier d'une majoration de trimestre lors d'un congé parental, il vous suffit de transmettre votre attestation de congé parental à votre caisse de retraite. Cette attestation vous est normalement fournie par votre employeur. Elle doit indiquer les dates précises de votre ou vos congés (début et fin).

Partir en retraite : quand prévenir l'employeur :

Prendre sa retraite au premier jour du mois votre courrier doit prendre en compte votre préavis, exemple de courrier :

J'ai l'honneur de vous informer de ma décision de faire valoir mes droits à la retraite. Mon départ, compte tenu du préavis de [Durée du préavis] mois à respecter, prendra effet à partir du 1er [Date de départ en retraite]. Je vous prie de recevoir, [Madame, Monsieur] mes salutations distinguées.

FLASH INFO : La porte-parole du gouvernement assure qu'il n'y aura pas d'augmentation des taxes sur le gaz / **L'usine de Cestas en Gironde, du groupe Mondelez, fête ses 50 ans. Les 500 salariés y confectionnent plus de 40 000 tonnes de gâteaux par an** / Le vice premier ministre italien demande des comptes à Stellantis sur ses fonds public / **Starship : Space X récupère le premier étage de sa mégafusée, une première historique .**

